

Avis aux entreprises agricoles
desservies par le circuit municipal de collecte d'ordures et/ou de recyclage

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez peut-être, de grands changements s'opéreront quant à la gestion des matières résiduelles dans les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville. En effet, la MRC exercera dorénavant cette compétence et un nouveau règlement d'application aura pour objectif que les matières soient dirigées vers les bonnes destinations (recyclage, compostage, enfouissement). Les services seront alors assurés par Compo-Haut-Richelieu inc.

À compter du 1^{er} janvier 2023, la collecte des ordures et des matières recyclables sur le territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville sera effectuée en alternance, aux deux (2) semaines. Les ordures devront être dans un bac sur roues avec prise européenne. Le bac devra être de couleur verte (idéalement) ou noir et d'un format de 240 ou de 360 litres (64 ou 95 gallons). En février, une collecte des matières organiques (bac brun) sera ajoutée au circuit.

Un maximum de 2 bacs roulants conformes en bordure de rue pour les ordures par unité de taxation sera permis.

Pour réduire au maximum la quantité d'ordures générées au sein de l'entreprise, nous vous invitons à utiliser les collectes appropriées pour chaque matière. Les calendriers pour la prochaine année et les informations détaillées seront transmis par la poste d'ici la fin décembre. **Vous aurez le soutien de la MRC et de Compo-Haut-Richelieu inc. pour que cette transition s'effectue dans les meilleures conditions possibles.**

Nous savons qu'une entreprise agricole peut avoir plusieurs bâtiments dont certains servent de logements aux travailleurs permanents ou saisonniers. **Si tel est votre cas ou si vous avez un contexte particulier, veuillez compléter le questionnaire ci-dessous et transférer sans délai votre courriel-réponse à la personne ressource de Compo-Haut-Richelieu, Louise St-Laurent au louise.st-laurent@compo.qc.ca (450-347-0299 poste 23 pour assistance) afin que nous puissions analyser votre situation et déterminer le nombre de bacs autorisés.**

QUESTIONNAIRE

Identification du répondant

1. Nom de l'entreprise agricole : _____
2. Nom de la personne contact : _____
3. Adresse : _____
4. Municipalité : _____
5. Téléphone : _____
6. Courriel : _____

Description de l'entreprise

7. Avez-vous plus d'un immeuble générant des matières résiduelles?
Si oui, a) combien d'immeubles? _____
b) ont-ils tous un numéro civique? _____
- Si oui, quels sont-ils? _____
- Hébergez-vous des travailleurs? _____
Si oui, est-ce permanent _____ ou saisonnier _____? (Mettez un 'X' à votre situation).
Si vous avez répondu « saisonnier », quelle est la période? _____
Si oui, à quelle(s) adresse(s) ? _____

Ordures

8. Pour disposer de vos ordures, vous utilisez :
Bac roulant (O/N) _____ Si oui, combien? _____
Conteneur (O/N) _____ Si oui, combien? _____
Autres? _____

Récupération

9. Pour disposer de vos matières recyclables, vous utilisez :
Bac roulant (O/N) _____ Si oui, combien? _____
Conteneur (O/N) _____ Si oui, combien? _____